

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 09 JANVIER 2024

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023, 19h00

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023, 19h30

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Pierre Le Blanc

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Autorisation de paiement – Adhésion UMQ 2024
- 1.3 Autorisation de paiement – FQM ASSURANCES 2024
- 1.4 Autorisation de paiement – Dépenses incompressibles 2024
- 1.5 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 487-24-1 modifiant certaines dispositions du règlement 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville, de contrôle et de suivi budgétaire
- 1.6 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 752-24 relatif à la régie interne du conseil municipal
- 1.7 Adoption du règlement numéro 722-24 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2024
- 1.8 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux
- 1.9 Dépôt des déclarations sur les informations relatives aux apparentés et opérations interentités
- 1.10 Dépôt de la liste des embauches
- 1.11 Nomination des membres du conseil municipal sur divers comités
- 1.12 Correspondance

2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Autorisation de signature de l'addenda relatif à la location du garage municipal du Canton de Bedford
- 2.3 Correspondance

3. Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et au transport ainsi qu'à l'assainissement des eaux usées
- 3.3 Autorisation de paiement – Pompex Inc.
- 3.4 Correspondance

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Acquisition d'un nouvel écran numérique
- 4.3 Renouvellement de l'adhésion à l'Espace MUNI
- 4.4 Demande d'autorisation pour le tournoi de la dernière chance
- 4.5 Correspondance

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini

- 5.1 Rapport du président
- 5.2 Autorisation de paiement – Budget révisé 2023 OHBM
- 5.3 Correspondance
 - a) Lettre – Annonce de l'OHBM

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
 - a) Procès-verbal du 14 novembre 2023 – Zone-Éco (RIGMRBM)

7. Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 699-23-28 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires et permettre les usages d'activités sportives intérieures (C6-2) dans la zone CB-1 et la zone IB-2
- 7.3 PIIA – 82, rue Rivière – Modification extérieure
- 7.4 Enseigne Pizzeria Bedford – 41, rue Principale
- 7.5 Dérogation mineure – 2 des Bâtisseurs
- 7.6 Demande de modification du règlement de zonage – 110, Rivière (les Lofts) – Ouverture d'un bar dans la microbrasserie
- 7.7 Correspondance
 - a) Registre des permis pour le mois de décembre
 - b) PV du CCU

8. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Autorisation de signature d'un acte de servitude temporaire de travail pour le projet de reconstruction du pont Freligh-Galloway avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable
- 8.3 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 625-24-6 modifiant le règlement numéro 625-22-5 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter un panneau de sens unique sur l'avenue des Pins
- 8.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 751-24 décrétant une dépense et un emprunt de 700 000 \$ pour le prolongement des infrastructures d'égout et d'aqueduc sur la rue Cyr
- 8.5 Nomination – Poste de mécanicien et ouvrier de voirie – Service des travaux publics
- 8.6 Correspondance

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 9 janvier 2024 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier et M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

24-01-01

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

24-01-02

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte l'ordre du jour :

En ajoutant les points suivants :

- Autorisation de paiement - Contribution annuelle 2024 OHBM
- Demande d'aide financière - Bourse d'étude – École Jean-Jacques Bertrand
- Contribution – Programme souvenir CPA Bedford 2024
- Autorisation de paiement – Équipements Stinson Inc.

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 5 janvier sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

- 24-01-03 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023**
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
- Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 tel que soumis.
- ADOPTÉE
- 24-01-04 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023, 19h00**
- Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
- Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023, 19h00, tel que soumis.
- ADOPTÉE
- 24-01-05 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023, 19h30**
- Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023, 19h30, tel que soumis.
- ADOPTÉE
- 24-01-06 **Autorisation de paiement – Adhésion UMQ 2024**
- Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
- Que ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2024, et ce pour une cotisation d'un montant de 7 044,81 \$, incluant les taxes applicables.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 24-01-07 **Autorisation de paiement – FQM ASSURANCES 2024**
- Considérant que la Ville de Bedford est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);
- Considérant que la MMQ a un statut unique qui permet aux municipalités de contracter leurs assurances de dommages avec celle-ci sans avoir recours au processus prescrit d'appel d'offres;
- Considérant que la MMQ a contracté avec FQM ASSURANCES et gestion de risques pour assurer les municipalités, dont la Ville de Bedford;
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

24-01-07
(suite)

Que ce conseil autorise le renouvellement des assurances générales pour l'année 2024 avec FQM ASSURANCES et gestion de risques, et ce pour un montant de 166 077,47 \$ incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-01-08

Autorisation de paiement – Dépenses incompressibles 2024

Considérant que la Ville de Bedford doit régulièrement engager des dépenses de nature incompressible telles que les frais d'électricité, de téléphone, remises gouvernementales, salaires et autres de cette nature;

Considérant que pour assurer une saine gestion et éviter des charges administratives à la Ville;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement des dépenses de nature incompressible pour l'année 2024.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-01-09

Avis de motion et dépôt du règlement numéro 487-24-1 modifiant certaines dispositions du règlement 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville, de contrôle et de suivi budgétaire

Le conseiller Daniel Audette donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 487-24-1 modifiant certaines dispositions du règlement 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville, de contrôle et de suivi budgétaire.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 487-24-1 modifiant certaines dispositions du règlement 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville, de contrôle et de suivi budgétaire ».

24-01-10 **Avis de motion et dépôt du règlement numéro 752-24 relatif à la régie interne du conseil municipal**

Le conseiller Pierre Le Blanc donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 752-24 relatif à la régie interne du conseil municipal.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 752-24 relatif à la régie interne du conseil municipal ».

24-01-11 **Adoption du règlement numéro 722-24 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2024**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 par monsieur le conseiller Yves Gnocchini par le biais de la résolution 23- 12-378;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2023 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le règlement numéro 722-24 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2024.

ADOPTÉE

N.M **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux**

Les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil de la Ville de Bedford, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, sont déposées.

Lesdites déclarations seront transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

N.M. **Dépôt des déclarations sur les informations relatives aux apparentés et opérations interentités**

Les formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires et de déclaration des informations relatives aux apparentés et opérations interentités sont déposés tel que prescrit par le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Lesdites déclarations seront notées aux états financiers.

N.M.

Dépôt de la liste des embauches

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la liste indiquant les embauches de salariés syndiqués effectués conformément à l'article 3.4 du Règlement numéro 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

24-01-12

Nomination des membres du conseil municipal sur divers comités

Considérant la résolution numéro 21-12-382 en date du 7 décembre 2021;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des changements au sein de certains comités;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini

Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil désigne le conseiller Pierre Leblanc à titre de président, ainsi que le maire Claude Dubois et la conseillère Mona Beaulac comme membres du **Comité des finances et de la vérification financière**.

Que ce conseil désigne le conseiller Daniel Audette à titre de président, ainsi que le maire Claude Dubois et le conseiller Yves Gnocchini comme membres du **Comité de la sécurité publique et civile**.

Que ce conseil désigne la conseillère Marie-Josée Lamothe à titre de présidente ainsi que le maire Claude Dubois et le conseiller Yves Gnocchini comme membres du **Comité de la gestion des eaux**.

Que ce conseil désigne la conseillère Mona Beaulac à titre de présidente, et le maire Claude Dubois et la conseillère Marie-Pier Tougas comme membres du **Comité des Loisirs, Culture et Vie Communautaire**.

Que ce conseil désigne la conseillère Mona Beaulac à titre de présidente, et le maire Claude Dubois et le conseiller Pierre Le Blanc comme membres du **Comité de l'Office Municipal d'Habitation**.

Que ce conseil désigne le conseiller Pierre Le Blanc à titre de membre, et le maire Claude Dubois comme président du **Comité des matières résiduelles**.

Que ce conseil désigne la conseillère Marie-Pier Tougas à titre de présidente, et le maire Claude Dubois et le conseiller Daniel Audette comme membres du **Comité consultatif d'urbanisme**.

Que ce conseil désigne le conseiller Pierre Le Blanc à titre de président, et le maire Claude Dubois et la conseillère Marie-Josée Lamothe comme membres du **Comité des travaux publics**.

ADOPTÉE

24-01-13

Autorisation de signature de l'addenda relatif à la location du garage municipal du Canton de Bedford

Considérant le contrat de location d'une partie de l'espace du garage municipal du Canton de Bedford signé le 17 janvier 2018;

Considérant que le Canton de Bedford souhaite modifier le montant du loyer mensuel à 1 000\$ par mois;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise le directeur général, ou son remplaçant, à signer l'addenda au contrat de location d'un espace du garage municipal du Canton de Bedford, pour et au nom de la Ville de Bedford, afin de donner plein effet aux termes et conditions de location.

ADOPTÉE

24-01-14

Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et au transport ainsi qu'à l'assainissement des eaux usées

Considérant l'entente intermunicipale signée en janvier 2021, avec le Canton de Bedford pour les services en alimentation d'eau potable et le service de transport ainsi que l'assainissement des eaux usées se renouvelle automatiquement par période successive d'un an le 31 décembre depuis sa conclusion à moins que l'une des parties n'informe l'autre de son intention d'y mettre fin;

Considérant que la Ville de Bedford a informé le Canton de Bedford par sa résolution numéro 23-11-370 qu'elle désirait mettre fin à l'entente se terminant le 31 décembre 2023, afin de la réviser;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du nouveau projet d'entente intermunicipale soumis;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, et le directeur général, ou son remplaçant, à signer ladite entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et le service de transport ainsi que l'assainissement des eaux usées pour et au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

24-01-15

Autorisation de paiement – Pompex Inc.

Considérant que l'installation d'un mélangeur était nécessaire afin de brasser les eaux pour briser le gras accumulé en surface à la station de pompage de la rue Cyr;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement à Pompex Inc., et ce, pour un montant de 14 394,87\$, incluant les taxes applicables pour l'installation d'un mélangeur.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-01-16

Acquisition d'un nouvel écran numérique

Considérant l'évaluation de l'écran numérique installé face au 92, rue Principale;

Considérant qu'il y a lieu de moderniser cet outil de communication à la population;

Considérant l'acceptation de ce projet de modernisation lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2024;

Considérant la proposition de la firme Le Groupe Nummax, division Libertévision, pour le remplacement de l'écran numérique actuel;

Considérant que l'offre de services a été transmis aux membres du conseil est jugée acceptable et conforme;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil autorise l'acquisition d'un nouvel écran numérique de la firme Le Groupe Nummax, division Libertévision selon la proposition numéro 1902 d'un montant de 36 121\$, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit financée à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-01-17

Renouvellement de l'adhésion à l'Espace MUNI

Considérant que l'adhésion de la Ville de Bedford au programme de membrariat d'Espace MUNI viendra à échéance sous peu;

Considérant que la Ville de Bedford a reçu la grille tarifaire pour le renouvellement de son abonnement auprès de l'Espace MUNI;

Considérant que la Ville de Bedford désire renouveler son adhésion à l'Espace MUNI;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil renouvelle l'adhésion de la Ville de Bedford au programme de membrariat d'Espace MUNI pour un montant de 42,50\$ pour l'année 2024.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-01-18

Demande d'autorisation pour le Tournoi de la dernière chance à Bedford

Considérant la tenue du Tournoi de la dernière chance à Bedford le 9,10 et 11 février 2024;

Considérant que les représentants dudit tournoi demandent à la Ville de Bedford la permission pour la vente de boissons alcoolisées à l'aréna;

Considérant que tous les profits seront remis à l'Association du hockey mineur de Bedford et au Club de patinage artistique de Bedford;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil municipal autorise les représentants du Tournoi de la dernière chance, Messieurs Vincent Gherardie, Bernard Raymond et Marc Delorme, à vendre des boissons alcoolisées à l'aréna de Bedford pour le tournoi de la dernière chance qui se tiendra le 9,10 et 11 février 2024.

ADOPTÉE

24-01-19

Autorisation de paiement – Budget révisé 2023 OHBM

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a communiqué le 4 décembre 2023, le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2023, la contribution de la Ville passant de 30 850 \$ à 31 038 \$;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil approuve le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi en date du 4 décembre 2023 et accepte le montant de la contribution révisée de la Ville au montant de 31 038 \$.

Que ce conseil autorise le paiement du montant supplémentaire dû soit, de 188 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-01-20

Adoption du deuxième projet de règlement numéro 699-23-28 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires et permettre les usages d'activités sportives intérieures (C6-2) dans la zone CB-1 et la zone IB-2

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2023 et qu'il a été mis à la disposition du public;

Considérant qu'aux fins de la résolution numéro 23-12-385 l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par madame la conseillère Mona Beaulac, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2023;

Considérant que le premier projet de règlement numéro 699-23-28 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires et permettre les usages d'activités sportives intérieures (C6-2) dans la zone CB-1 et la zone IB-2 a été adopté le 5 décembre 2023 dans sa résolution numéro 23-12-386;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 9 janvier 2024 à 18 :30 heures afin d'expliquer le projet de règlement faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal adopte avec modification le deuxième projet de règlement numéro 699-23-28 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires et permettre les usages d'activités sportives intérieures (C6-2) dans la zone CB-1 et la zone IB-2.

ADOPTÉE

24-01-21

PIIA – 82, rue Rivière – Modification extérieure

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 2 logements au 82, rue Rivière;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande vise les travaux suivants :

- Remplacement des fenêtres de l'immeuble par des fenêtres d'aluminium au cadrage noir;
- Remplacement des portes de façade par des portes de couleur noire;
- Retirer les volets des fenêtres de façade;
- Remplacer le revêtement extérieur par de la pierre et du vinyle couleur gris pâle;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accepte la demande, tel que recommandé par le CCU, à la condition que la bande de pierres s'aligne avec le bas de la fenêtre du rez-de-chaussée.

ADOPTÉE

24-01-22

Enseigne Pizzeria Bedford – 41, rue Principale

Considérant la demande soumise afin d'installer une nouvelle enseigne au 41, rue Principale;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant la demande vise l'approbation d'une enseigne d'un cadrage d'aluminium noir;

Considérant qu'il s'agira d'une enseigne en projection suspendue d'une superficie maximale de 1.95 m²;

Considérant l'enseigne sera en aluminium avec un fini ressemblant à du bois;

Considérant que l'enseigne ne sera pas illuminée;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise la nouvelle enseigne, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

24-01-23

Dérogation mineure – 2, des Bâtitseurs

Considérant la demande visant à permettre l'implantation d'une remise attenante sur le bâtiment principal; Considérant que la demande est basée sur les plans de Kevin Migué, arpenteur-géomètre, de son dossier 2010-146O;

Considérant que la marge de recul serait de 4.73 mètres;

Considérant que le règlement de zonage 699-11, à l'annexe B de la zone RC-6, requiert une marge de recul avant minimale de 5.5 mètres;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil accorde la demande, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

24-01-24

Demande de modification du règlement de zonage – 110, Rivière (les Lofts) – Ouverture d'un bar dans la microbrasserie

Considérant la demande soumise afin d'opérer un bar dans le local 106 au 110, rue Rivière;

Considérant que l'usage actuellement exercé dans le local est un restaurant, autorisé par le processus de PPCMOI;

Considérant que le Comité voit d'un bon œil l'établissement de cette activité;

Considérant que le Comité a des réserves pour ce qui a trait aux nuisances possibles pour les locataires de l'immeuble;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

24-01-24
(suite)

Que ce conseil permette, tel que recommandé par le CCU, l'activité des façons suivantes :

- En préconisant le processus de PPCMOI;
- Devra limiter l'activité permise au local actuellement occupé par la microbrasserie d'une superficie à préciser;
- Conditionnellement à ce que des mesures de contrôle de la circulation intérieure soit instaurées par le locataire afin d'empêcher la libre circulation de la clientèle de passage.

ADOPTÉE

24-01-25

Autorisation de signature d'un acte de servitude temporaire de travail pour le projet de reconstruction du pont Freligh-Galloway avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable

Considérant que des travaux de réfection du pont du ruisseau Groat sont prévus à l'été 2024;

Considérant que les travaux nécessitent la signature d'un acte de servitude temporaire de travail sur les lots 5 603 420 et 6 473 899 afin de permettre au ministère d'effectuer lesdits travaux sur les terrains de la Ville;

Considérant la résolution numéro 22-11-314 pour cette même demande;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente soumise par le MTQ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, et le directeur général, ou son remplaçant, à signer ladite entente relative à une servitude temporaire de travail pour le projet de reconstruction du pont Freligh-Galloway et tout autre document s'y rapportant pour donner effet à la présente résolution pour et au nom de la Ville de Bedford.

Que cette entente d'une durée de 36 mois débute le 1^{er} janvier 2024.

De mandater Me Line Barry, notaire, pour préparer lesdits documents afférents au renouvellement de servitude temporaire de travail.

ADOPTÉE

24-01-26

Avis de motion et dépôt du règlement numéro 625-24-6 modifiant le règlement numéro 625-22-5 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter un panneau de sens unique sur l'Avenue des Pins

Le conseiller Pierre Le Blanc donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 625-24-6 modifiant le règlement numéro 625-22-5 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter un panneau de sens unique sur l'avenue des Pins.

Ce même conseiller dépose le règlement numéro 625-24-6 modifiant le règlement numéro 625-22-5 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter un panneau de sens unique sur l'avenue des Pins.

24-01-27

Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 751-24 décrétant une dépense et un emprunt de 700 000 \$ pour le prolongement des infrastructures d'égout et d'aqueduc sur la rue Cyr

La conseillère Marie-Pier Tougas donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement d'emprunt numéro 751-24 décrétant une dépense et un emprunt de 700 000 \$ pour le prolongement des infrastructures d'égout et d'aqueduc sur la rue Cyr, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement d'emprunt numéro 751-24 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 700 000 \$ pour le prolongement des infrastructures d'égout et d'aqueduc sur la rue Cyr ».

24-01-28

Nomination – Poste de mécanicien et ouvrier de voirie – Service des travaux publics

Considérant l'adoption de la résolution numéro 23-09-291 du conseil municipal du 5 septembre dernier relativement à la nomination de monsieur Ian Rainville au poste d'Ouvrier de voirie au service des travaux publics;

Considérant que la nomination était conditionnelle à l'obtention de de son permis de conduire classe 3 dans un délai maximum de trois (3) mois et ce, à compter de la date de ladite résolution;

Considérant qu'à ce jour, cette exigence n'a pas été respectée;

Considérant que monsieur Rainville occupait le poste de mécanicien – ouvrier de voirie au service des travaux publics avant sa nomination à titre d'ouvrier de voirie;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil retourne monsieur Ian Rainville au poste de mécanicien - ouvrier de voirie au service des travaux publics de la Ville de Bedford de façon rétroactive au 21 décembre 2023, et ce selon les modalités de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

24-01-29

Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 31 décembre 2023, au montant de 581 900,86 \$, présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 8 janvier 2024.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-01-30

Autorisation de paiement - Contribution annuelle 2024 - OHBM

Considérant que la Société d'Habitation Québec (SHQ) a communiqué le 4 décembre 2023, le budget annuel de l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2024, la contribution de la Ville de Bedford étant de 24 009 \$;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil approuve le budget annuel de l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi en date du 4 décembre 2023 et autorise le paiement de la contribution annuelle de la Ville de Bedford au montant de 24 009 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-01-31

Demande d'aide financière - Bourse d'étude – École Jean-Jacques Bertrand

Considérant que l'école Jean-Jacques Bertrand continue comme à chaque année à reconnaître les accomplissements de ses élèves graduant en 2024;

Considérant que la cérémonie du gala des finissants est prévue le 20 juin 2024 à 19h00, mais que la date est sujette à changement;

Considérant que pour ce faire, le comité d'organisation de bourses d'études sollicite la Ville de Bedford pour une aide financière sous forme de Bourse d'étude;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde une bourse d'études d'un montant de 250\$ à un(e) finissant(e) de l'École Jean-Jacques-Bertrand, Classe 2024, résidant dans la Ville de Bedford.

Que ce conseil nomme monsieur Claude Dubois, maire, pour assister à la cérémonie du gala des finissants prévue le jeudi 20 juin 2024 à 19h00, en considérant que la date est sujette à changement.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-01-32

Contribution – Programme souvenir CPA Bedford 2024

Considérant que le CPA de Bedford sollicite la Ville afin de participer au programme-souvenir du Gala de fin d'année 2024, ledit programme souvenir regroupant de nombreux commanditaires permettant de financer le Gala dont les coûts de production s'élèvent à plus de 20 000 \$.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise l'achat de 1 page de publicité, à raison de 325 \$, à paraître dans le programme-souvenir du Gala de fin d'année 2024 du CPA Bedford, laquelle publicité devra mentionner les jeunes athlètes de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-01-33

Autorisation de paiement – Équipements Stinson Inc.

Considérant que la Ville désire procéder à l'acquisition d'un équipement pour le lignage de rue;

Considérant que cette acquisition était prévue lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2024;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement à Équipements Stinson Inc., et ce, pour un montant de 11 648\$, plus les taxes applicables pour l'acquisition d'une machine à lignage de rue.

Que cette dépense soit financée à même le fonds de roulement sur une période de 3 ans.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 5 janvier sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

- Concernant le sujet 1.6 sur le règlement de la régie interne, qu'est-ce qui concerne les séances du conseil municipal et les périodes de questions?

24-01-34

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que la séance soit levée à 19h36

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière